

OSCAR (heures d'accompagnement à domicile)

Barème de ressources et de participation au 01/02/2026

RESSOURCES MENSUELLES								
Personne seule			Ménage			Participation du retraité		
	Jusqu'	à	1 043,59 € (exclu)		Jusqu'	à	1 620,18 € (exclu)	10%
De	1 043,59 € (inclus)	à	1 150,00 € (exclu)	De	1 620,18 € (inclus)	à	1 841,00 € (exclu)	15%
De	1 150 € (inclus)	à	1 265,00 € (exclu)	De	1 841 € (inclus)	à	2 014,00 € (exclu)	25%
De	1 265 € (inclus)	à	1 440,00 € (exclu)	De	2 014 € (inclus)	à	2 188,00 € (exclu)	40%
De	1 440 € (inclus)	à	1 611,00 € (exclu)	De	2 188 € (inclus)	à	2 533,00 € (exclu)	55%
De	1 611 € (inclus)	à	1 957,00 € (exclu)	De	2 533 € (inclus)	à	2 993,00 € (exclu)	65%
De	1 957 € (inclus)	à	2 302,00 € (exclu)	De	2 993 € (inclus)	à	3 452,00 € (exclu)	70%
	A partir	de	2 302,00 € (inclus)		A partir	de	3 452,00 € (inclus)	75%

NB : Les retraités éligibles à l'aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile

Aide à la lecture :

► La 1^{ère} tranche correspond aux montants strictement inférieurs à 1043,59 € pour une personne seule et 1620,18 € pour un ménage.

► Pour les autres tranches de ressources, le montant de la borne inférieure est inclus et le montant de la borne supérieure est exclu.

Par exemple, la tranche 2 correspond aux montants supérieurs ou égaux à 1043,59 € et aux montants strictement inférieurs à 1150 €. La tranche 3 commençant ensuite pour les montants supérieurs ou égaux à 1150 €.